

Catégorie C

1^{ère} affectation au 1^{er} octobre 2013 - Catégorie C - Filière fiscale CAPN n°7 du 18 septembre 2013

La CAP de 1^{ères} affectations C filière fiscale s'est tenue le 18 septembre 2013. Le mouvement définitif est paru le 24 septembre 2013.

Au cours de cette CAP de 1^{ère} affectation, les élus **F.O.-DGFIP** ont dénoncé une nouvelle fois les conditions faites aux lauréats du concours commun de catégorie C, selon leur filière d'affectation.

En effet, alors que les agents affectés sur la filière fiscale ont une possibilité de recours sur leur affectation devant la CAP nationale, ceux qui sont affectés sur la filière gestion publique n'en ont aucune. Exemple DGFIP qui réussit à créer l'inégalité entre des agents ayant passé le même concours.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont condamné la politique de suppression d'emplois, qui depuis plus de 10 ans, a détruit plus de 20 000 emplois dans notre administration. Chaque jour davantage, cette politique aggrave la situation des services, met en péril l'exercice des missions et dégrade les conditions de travail.

F.O.-DGFIP a rappelé à l'Administration les conséquences de ces choix pour les agents qui subissent au quotidien une détérioration de leurs conditions de travail et un développement croissant de la souffrance au travail. Ceci dans un contexte de sous-effectif permanent.

Concernant la formation initiale

Les élus **F.O.-DGFIP** ont dénoncé la décision de ne pas faire participer l'ensemble des stagiaires à la session de formation prévue dès leur prise de fonction. En effet une grande partie des collègues suivra le stage pratique en janvier, c'est-à-dire 4 mois après leur affectation. Ceci est inacceptable.

Mais pire comment quitter un logement, en trouver un nouveau et déplacer une famille en seulement une semaine !

Notre administration se donne-t-elle les moyens d'accueillir ses nouveaux agents dans les meilleures conditions ? Malheureusement non !

Nos futurs collègues sont nombreux à subir une mobilité géographique : ils arriveront en Ile de France avec un différentiel de salaire supérieur de 46 € par rapport aux stagiaires nommés en province.

Quelques chiffres du projet

⇒ 407 lauréats étaient affectés en filière fiscale.

Ils ne seront que 404, après que 3 ont renoncé au bénéfice du concours. Sur l'ensemble des lauréats :

- 15 se sont déclarés « satisfait ».
- 36 ont été « affectés d'office ».

⇒ 162 agents ont été affectés en filière gestion publique.

Ainsi sur un total de 633 agents appelés, 67 ont dû renoncer au concours.

Enfin d'une manière plus générale, les chiffres de la situation des effectifs après les mouvements de la liste complémentaire sont édifiants.

Ci-dessous les vacances d'emplois de la catégorie C au 31 décembre 2013, après prise en compte des 120 recrutements d'agents PACTE et nommés au 1^{er} décembre 2013 :

Filière fiscale : - 232

Filière Gestion Publique : - 175

Ainsi, les revendications **F.O.-DGFIP** :

- arrêt des suppressions d'emploi
 - recrutement à hauteur des besoins
 - création d'emplois nécessaires à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP
- prennent tout leurs sens.

Pour toutes les raisons évoquées, les élus **F.O.-DGFIP** ont voté contre ce mouvement.

Les élus **F.O.-DGFIP**

Tony PLUMAIN – David WLODARCZYK Rémy ALEMANN - Claudine GAUTRONNEAU (expert)

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En préambule, nous ne pouvons commencer notre déclaration liminaire sans évoquer le dossier Retraites. En vingt ans, les Français ont connu cinq réformes, et une sixième est en préparation.

À chaque fois, des remises en cause des droits sociaux ont été décidées.

Nous réaffirmons que le projet gouvernemental sur les retraites est dans la continuité de ceux de ses prédécesseurs, en faisant porter uniquement ses efforts sur les salariés et les retraités.

L'augmentation de la durée de cotisation n'est pas acceptable, la compensation des « efforts » patronaux non plus, l'encadrement budgétaire des retraites, y compris des retraites complémentaires, pas plus.

F.O. s'oppose à l'allongement de la durée de cotisation. La crise économique n'est pas celle des salariés, ce n'est pas à eux de la payer.

En allongeant la durée de cotisation, le gouvernement répond aux injonctions de la commission européenne et de la finance. Pour **F.O.**, travailler jusqu'à 68 ans, voire plus, n'est pas une perspective acceptable.

Nous ne dirons jamais assez qu'une autre politique économique, des créations d'emplois et des augmentations de salaires sont la meilleure réponse au dossier des retraites et, plus largement, à celui de la protection sociale collective.

L'augmentation des salaires est d'ailleurs –et ce n'est pas un hasard– une revendication prioritaire. L'absence de coup de pouce au SMIC, le gel des traitements des fonctionnaires, les ponctions fiscales supplémentaires laminent le pouvoir d'achat de ceux qui vivent d'un salaire, d'une retraite, d'allocations ou de minima sociaux.

Les annonces du gouvernement en matière d'emplois et les déclarations du Directeur Général des Finances Publiques montrent clairement que le Ministère des Finances ainsi que les agents de la DGFIP, supporteront une part importante de l'austérité budgétaire.

Alors que la priorité gouvernementale a été donnée à la lutte contre les fraudes fiscales, économiques et industrielles, **F.O.-DGFIP** condamne fermement les suppressions d'emplois annoncées dans le projet de loi de Finances, et ce pour la 13^{ème} année consécutive.

Cumulées avec la baisse des crédits de fonctionnement, elles ont pour principale conséquence la détérioration des conditions de travail des agents, avec un développement croissant de la souffrance au travail. Ceci est totalement inacceptable pour **F.O.-DGFIP**.

F.O.-DGFIP dénonce fermement ces annonces, qui, si elles venaient à se concrétiser, ne feraient qu'aggraver un peu plus la situation des services et, à terme, mettraient en péril l'exercice des missions et les conditions de travail des agents.

Dans ce contexte de suppressions d'emplois le thème abordé par cette CAPN est particulièrement sensible.

- Que dire de ce mouvement ?

F.O.-DGFIP prend acte de l'appel de la liste complémentaire qui en tout état de cause était indispensable. Pour **F.O.-DGFIP** force est de constater que le nombre d'agents arrivant dans les services n'est toujours pas à la hauteur des besoins.

En effet alors même que les vacances d'emplois non pourvues pèsent cruellement sur les conditions de travail quotidiennes des agents et la qualité du service rendu aux usagers, cette gestion des emplois au coup par coup et en fonction du climat social est de moins en moins comprise des personnels. Elle ne peut être acceptée par **F.O.-DGFIP**.

Trop d'emplois ont été supprimés ce qui entraîne de graves difficultés aussi bien sur les mutations que sur les premières affectations.

La première des revendications de **F.O.-DGFIP** est l'arrêt des suppressions d'emplois, faudra-t-il attendre une crise sociale de grande ampleur et non maîtrisée pour qu'enfin nous soyons entendus ?

Cette politique aveugle et dogmatique de suppressions d'emplois aboutit à une polyvalence accrue.

Cette même polyvalence apparaît comme seul moyen de pallier des problèmes d'effectifs et de tenter d'assurer l'exercice des missions.

Les jeunes agents qui arrivent aujourd'hui dans nos services ne pourront pas bénéficier, du fait de la situation des effectifs et des moyens, d'une formation pratique immédiate à la hauteur des besoins.

F.O.-DGFIP dénonce la décision de ne pas faire participer l'ensemble des stagiaires à la cession de formation prévue dès leur prise de fonction. En effet une grande partie des collègues sera obligée de suivre le stage pratique en janvier. C'est-à-dire 4 mois après leur affectation. Ceci est inacceptable.

Ces agents subiront d'emblée la pression que subissent déjà leurs futurs collègues sans pouvoir attendre d'eux le soutien nécessaire par manque de temps.

En effet, malgré le sérieux et le professionnalisme des collègues, former des stagiaires arrivant dans les services sans aucune formation théorique demande un investissement accru. De plus, le renouvellement de cette pratique met en danger le bénéfice pourtant indispensable de cette formation.

Par ailleurs le niveau de rémunération des premiers échelons de la catégorie C rend plus difficile en Ile de France et dans les grandes métropoles l'accès à des conditions de vie décentes.

Les jeunes agents sont nombreux à avoir des difficultés financières récurrentes qui nuisent bien souvent à une bonne adaptation dans les services.

F.O.-DGFIP rappelle qu'à chaque revalorisation du SMIC il devient nécessaire de revaloriser les premiers échelons de la catégorie C.

La faiblesse du niveau de rémunération entraîne parfois, et nous le constatons encore dans ce mouvement, le renoncement au bénéfice du concours pour ceux qui se retrouvent affectés trop loin de leur lieu habituel de vie.

Quel est le taux de renoncement que la DGFIP considère comme normal ?

C'est pourquoi, au-delà de la revendication salariale, **F.O.-DGFIP** revendique des logements sociaux en nombre suffisant pour les jeunes agents afin de les accueillir dans des conditions dignes.

F.O.-DGFIP exige que les conditions d'installation et la prise en compte des lauréats des concours notamment les stages, les délais, le logement, et la rémunération soient améliorés.

Les élus F.O.-DGFIP

Tony PLUMAIN – David WLODARCZYK - Rémy ALEMAN

Claudine GAUTRONNEAU (expert)

**BULLETIN
D'ADHESION**

FO DGFIP
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %




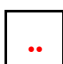
AFFECTATION :

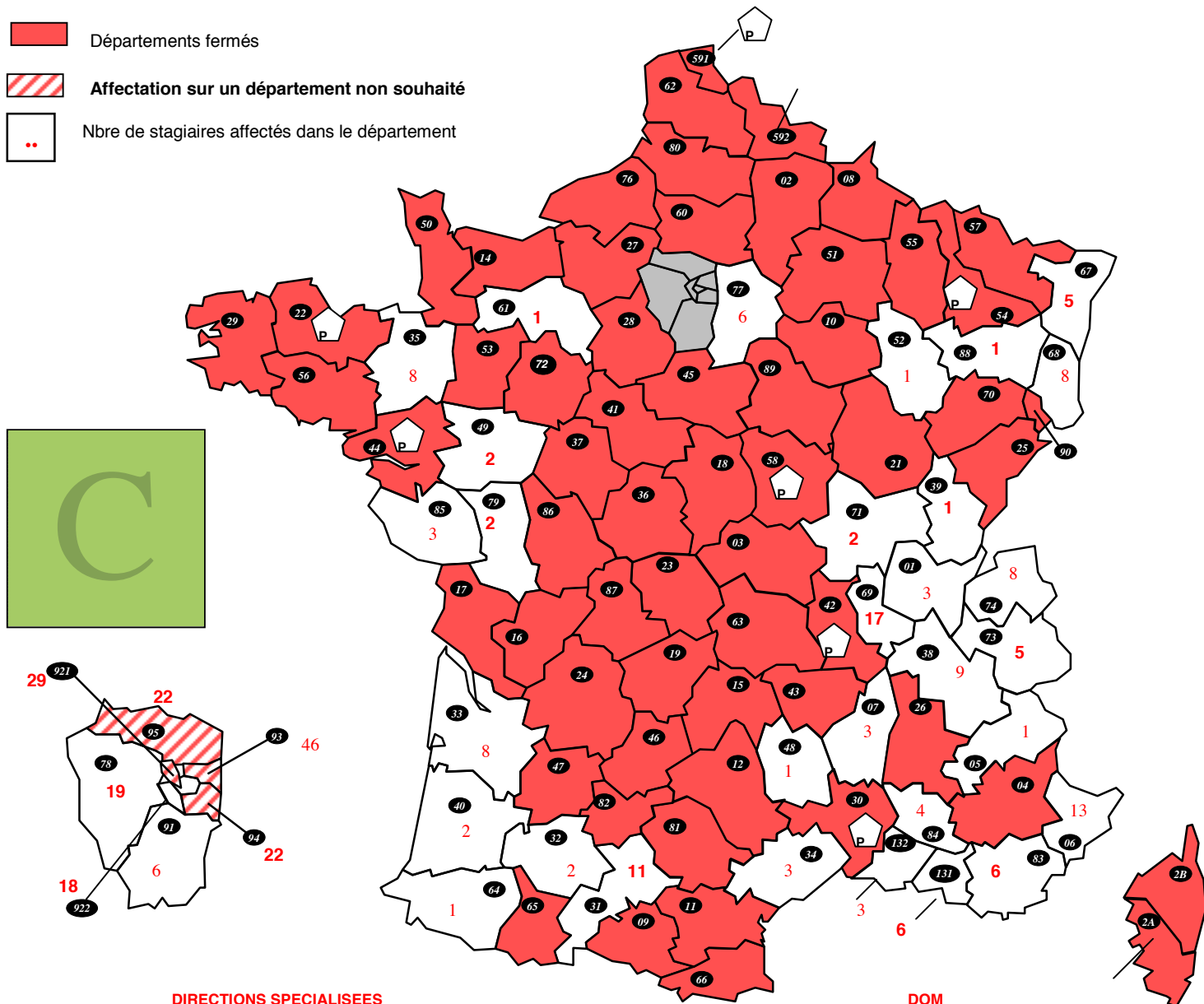
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP

-  Dépt. Fermé, ouvert uniquement en Priorité
-  Départements fermés
-  Affectation sur un département non souhaité
-  Nbre de stagiaires affectés dans le département



DIRECTIONS SPECIALISEES

A15 : SDNC	1	D44 : DISI Ouest	1
A20 : DVNI	1	D59 : DISI Nord	FERME
A30 : DNID	FERME	D63 : DISI Pays du Centre	FERME
A35 : DNVSF	FERME	D67 : DISI Est	FERME
A40 : DNEF	FERME	D69 : DISI Rhône Alpes Est Bourgogne	FERME
A45 : DGE	1	D77 : DISI Paris Champagne	FERME
A50 : IMPOTS SERVICES	FERME	D78 : DISI Paris Normandie	2
A55 : ENFIP	FERME	R13 : DCF SUD-EST	2
B11 : DCF IDF-EST	4	R31 : DCF SUD-Pyrénées	FERME
B12 : DCF IDF-OUEST	1	R33 : DCF SUD-OUEST	FERME
B21 : DSIP	FERME	R35 : DCF OUEST	FERME
B31 : DRESG	10	R45 : DCF CENTRE	FERME
B38 : DGFIP SCES CX	FERME	R54 : DCF EST	FERME
D13 : DISI Sud-Est	1	R59 : DCF NORD	FERME
D33 : DISI Sud-Ouest	1	R69 : DCF Rhône-Alpes	FERME

DOM

971 : GUADELOUPE	FERME
972 : MARTINIQUE	FERME
973 : GUYANE	FERME
974 : REUNION	FERME
975 : ST PIERRE ET MIQUELON	FERME

DIRECTIONS PARISIENNES

754 : PARIS CENTRE	FERME
755 : PARIS EST	19
756 : PARIS NORD	26
757 : PARIS OUEST	14
758 : PARIS SUD	3





Elus F.O.-DGFIP

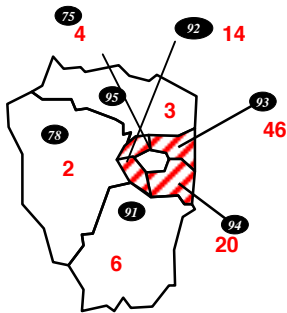
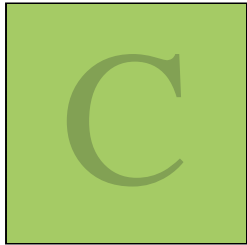
Tony PLUMAIN – David WŁODARCZYK
Rémy ALEMAN – Claudine GAUTRONNEAU (expert)
e-mail : contact@fo-dgfip.fr

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP

AFFECTATIONS des LAUREATS du CONCOURS
externe et interne d'octobre 2012
Catégorie C filière gestion publique uniquement
162 stagiaires nommés au 1^{er} octobre 2013



-  Dépt. Fermé, ouvert uniquement en Priorité
-  Département ferme
-  Affectation sur un département non souhaité
-  Nbre de stagiaires affectés dans le département

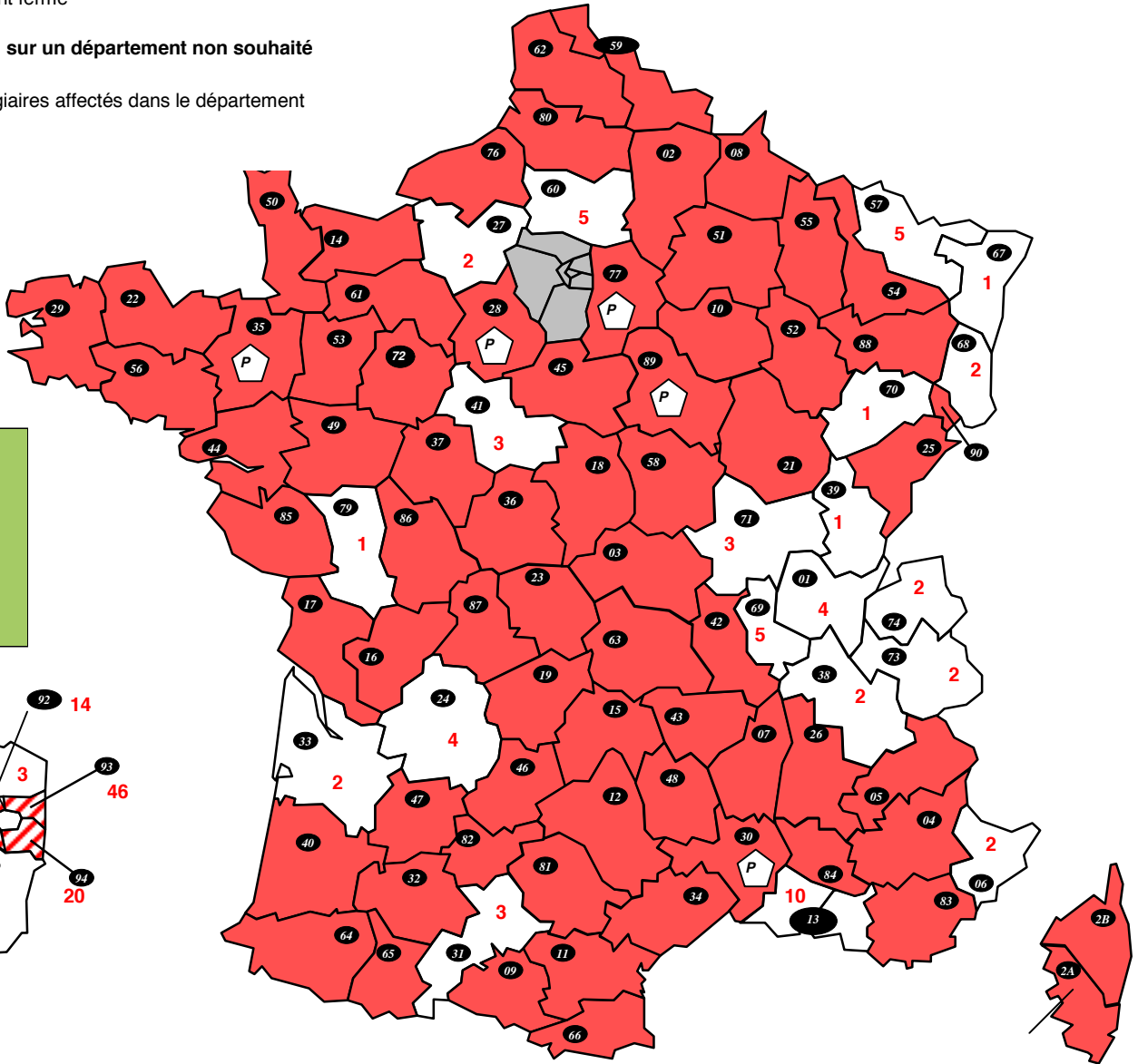


DOM

971 : GUADELOUPE	FERME
972 : MARTINIQUE	FERME
973 : GUYANE	FERME
974 : REUNION	FERME
975 : ST PIERRE ET MIQUELON	FERME
976 : MAYOTTE	FERME

DIRECTIONS SPECIALISEES

Assistance Publiques et Hôpitaux de Paris	2
---	---



Ces affectations, prononcées au département, n'ont été soumises à la Commission Administrative Paritaire Nationale, elles ne sont pas susceptibles d'appel.

Pour la défense de vos droits, contactez sans délai le [correspondant F.O.-DGFIP de votre département](#) d'affectation.

Les élus F.O.-DGFIP

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP